

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale des infrastructures,  
des transports et de la mer

Paris, le 1<sup>er</sup> mars 2018

Direction des affaires maritimes  
Sous-direction des activités maritimes  
Bureau de la vie des services

Affaire suivie par : Michel ARDOHAIN  
michel.ardohain@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. : 01 40 81 39 10

**Relevé de conclusions de la réunion intersyndicale DAM/OS du 16 février 2018**

*NB : ce document synthétise les principaux points et conclusions de la réunion mais n'a pas vocation à en retracer l'intégralité des échanges.*

**Liste des participants :**

- organisations syndicales (OS) : Stéphane KERAUDRAN et Christian JACOB (CFDT), Stéphane CLUZEL, Stéphanie FERRARI-PAILLET, Jean MARINHO-DIAS, Bernard OGOR, Stéphane BARBET et Patrick HOUSSAIS (FO), Nicolas MAYER, Patricia BENEKHEMIS, Bastien SIMONNET, Steeve GARBE, Yann GUIHENEUF et Michel LELIEVRE (CGT), Loïc MOYAUX et Gwenhaël RAUX (UNSA), Catherine CHOLTUS et Delphine REYNES-BEHR (FSU) ;
- administration : Thierry COQUIL (DAM), Catherine FERREOL (DRH/Service pilotage des moyens et des réseaux RH), Isabelle TANCHOU (DAM/SDAM), Rémi MEJECAZE (DAM/AM3), Antoine HANNEDOUCHE (DAM/AM3), Michel CERES (expert référent armes), Michel ARDOHAIN (DAM/AM1).

\*

\* \*

**1. Guide du DCS – fiche relative aux armes en seconde lecture**

Présentation par AM3 des principales modifications apportées au projet d'instruction « armes » tenant compte des demandes émises lors de la dernière réunion intersyndicale et des réflexions complémentaires du groupe de travail : port de l'aérosol rendu obligatoire en toutes circonstances avec le bâton de protection télescopique, assouplissement des conditions d'accès au local armes,

suppression de l'obligation d'une visite tous les 5 ans devant un psychologue, possibilité pour le moniteur armes de façade de suppléer ponctuellement un référent armes d'une unité.

Ce projet devra faire l'objet d'une concertation en CHSCT ministériel. Par conséquent, en dépit de l'absence de consensus sur la doctrine d'emploi des armes (questions du port permanent de l'arme à feu, du gilet pare-balle, des menottes) et malgré les dernières propositions de la DAM, il a été décidé de clore ce cycle de concertation en intersyndicale DAM/OS et de le poursuivre en groupe de travail « mer » du CHSCT, dans l'optique d'une présentation au CHSCT du 19 juin 2018.

Enfin, la DAM explorera la possibilité de faire évoluer le nombre d'armes attribuées aux unités ayant les effectifs les plus importants, tout en conservant la dimension collective des dotations.

## **2. Point d'étape sur le projet de modernisation « Affaires maritimes 2022 » de la DAM**

Le diaporama ci-joint a servi de support à la présentation du projet par le directeur des affaires maritimes et aux échanges en séance.

Les 11 chantiers « métiers » présentés en sont encore au stade de la réflexion et n'ont pas encore fait l'objet d'une validation par le ministre. Un certain nombre d'options envisagées et présentées en séance doivent encore faire l'objet d'une analyse plus approfondie avant arbitrage, d'autres doivent encore faire l'objet de rapports d'audit (notamment « signalisation maritime » et « sauvetage et surveillance »). Les contributions des OS à la réflexion stratégique sont toujours les bienvenues dans ce cadre.

En complément des informations contenues dans le diaporama ont été précisés les éléments suivants :

- Face aux inquiétudes exprimées, il a été rappelé que le plan de modernisation de la DAM, lancé en 2016 et désormais appelé « Affaires maritimes 2022 » (AM 2022), ne procède pas d'une simple logique comptable de réduction des moyens mais résulte de la volonté de questionner, redéfinir et moderniser l'ensemble des missions et processus de l'administration maritime, qui étaient devenus pour certains inadaptes aux enjeux actuels. Cette modernisation, tout en s'intégrant dans une vision stratégique ambitieuse, devra permettre en même temps de faire face aux efforts sur les moyens qui sont demandés à l'ensemble du ministère, comme aux autres administrations.
- Les réformes devront faire l'objet d'une déclinaison et d'une concertation locales par les DIRM, la DAM n'ayant pas vocation à empiéter sur leurs compétences et responsabilités de chef de service déconcentré.
- Un des enjeux pour les services déconcentrés des affaires maritimes est la consolidation du lien entre les DIRM et les DDTM/DML. Même si certaines missions d'encadrement des activités maritimes, une fois modernisées et en partie dématérialisées, devraient être transférées aux DIRM, la DAM souhaite conserver une administration maritime ancrée au niveau départemental, capable notamment de gérer l'interface terre/mer et ses problématiques spécifiques (régulation des activités maritimes littorales, gestion du domaine public maritime, gestion du trait de côte...).

- Les efforts du ministère pour porter et mettre en œuvre une politique maritime ambitieuse au niveau interministériel répondent aussi à ces préoccupations. Il a été rappelé à cette occasion l'avancée que constitue l'élaboration, sous pilotage du MTES, d'un plan d'action mer et littoral dans le cadre de la Stratégie nationale pour la mer et le littoral (ci-joint). Dans le même esprit, le rattachement prochain de la Délégation à la mer et au littoral du ministère au sein de la DAM vise à renforcer la cohérence et l'articulation des politiques publiques portées en mer par les différentes directions du MTES, facilitant ainsi leur déclinaison locale.
- Sur le chantier relatif au dispositif de contrôle et de surveillance, la DAM indique que les OS seront associées aux réflexions à venir lors d'une réunion intersyndicale dédiée.

Les ordres du jour des prochaines réunions intersyndicales seront définis en fonction de l'état d'avancement des chantiers.

\*  
\* \*

La prochaine réunion intersyndicale se tiendra le **6 avril 2018, à 10h30, en salle 12A de la Tour Sequoïa.**

  
Le directeur des affaires maritimes

Thierry COQUIL

